

Décision n° 2021-2375
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 3 novembre 2021
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 3 novembre 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-2375
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 3 novembre 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199108425	RENAULT SAS	92 RUEIL MALMAISON	2 UHF
199111408	ALKION TERMINAL SOTRASOL	76 LE HAVRE	1 UHF
199210043	ALKION TERMINAL SOTRASOL	76 LE HAVRE	1 VHF
200002231	PSA AUTOMOBILES SA	93 ST OUEN	2 UHF
200100902	COMMUNE DE COLOMBELLES	14 COLOMBELLES	2 UHF
200400991	PSA AUTOMOBILES SA	93 AULNAY SOUS BOIS	10 VHF
200500035	C.B. CLUB DES GRAVES	33 CADAUJAC	3 VHF
200600557	SNCF RESEAU	75 PARIS 12	1 UHF
200601156	AMAT ET CIE	34 SERIGNAN	2 UHF
200601634	AXIS CONSEILS	45 ORLEANS	1 UHF
200601731	SYNDYCAT MIXTE DEP EAU & ASSAINISSEMENT DE L'ARIEGE	09 AX LES THERMES	1 UHF
201701258	NEXTPROD	75 PARIS 15	2 UHF
201800396	INSPECTION CONTROLE SECURITE TECHNIQUE	78 MONTIGNY LE BRETONNEUX	1 VHF
201901168	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 19	4 UHF
202000566	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 SAINT DENIS	2 UHF
202001298	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	50 CHERBOURG	1 UHF
202101920	MOUCHET CONSTRUCTION	74 ALLINGES	4 UHF